

LES FACTEURS SOCIOLOGIQUES DE L'ÉLABORATION DE DROIT MUSULMAN

Par ARABACI Fazli *

L'EXEMPLE DE HANAFÏTE

Permettez-moi de vous dire, Mesdames et Messieurs, combien je suis heureux d'être présent parmi vous à cette table ronde organisée par l'unité mixte de recherche du CNRS-DRES et de l'université de Strasbourg. Mon intervention sera sur les facteurs sociologiques de l'élaboration de droit musulman qui s'appuie à plusieurs [sources](#) dont les fondamentales sont le [Coran](#) et la [sunna](#) d'une part, et d'autre part les sources secondaires, fondées sur la [raison](#) humaine, qui comprennent le consensus des juristes (*ijma*), le raisonnement analogique (*qiyas*) et l'interprétation (*ijtihad*). La coutume (*'urf*) et la (*loi*) ne sont pas officiellement sources de droit, mais ont permis d'adapter le droit d'origine religieuse à la diversité des pays et des cas.

Pour les premières sources qui sont fondamentales je ne dirai pas beaucoup de chose. Toutefois, je veux partager mes idées sur le Vahy (révélation), en précisant que les paroles de Dieu sont des textes sacrés offerts à l'humain par le biais de révélation aux prophète Muhammad. Ce sont des textes qui font entrer l'élément transcendant dans l'histoire avec laquelle pousse la dialectique et qui manifeste la sacralité dans soi-même. De plus, du point de vue de l'origine, ces textes sont glorifiés mais du point de vue de son objectif se sont des documents envoyés à l'humanité, à la société, à l'histoire, aux événements et aux phénomènes. C'est une notification spéciale, comme un « nass », qui explique la volonté divine transformée à la langue humaine avec ses voix et ses lettres. Ce Vahy, venant d'une source transcendante est un symbole sacré qui cible la terre, l'humanité, les sociétés humains. Sa référence est basée sur le divin, mais son objectif est d'une part historique, car dans chaque expression et dans chaque jugement il contient la

* Maître conférence en sociologie religieuse à l'Université de Gazi dans la Faculté de Théologie de Çorum/Turquie.

forte réflexion de la réalité humaine, et d'autre part fonction de l'objectif ultime qui connecte le texte au monde de l'humain. Cette dépendance l'en fait l'objet de la sociologie.

Mais il faudra faire ou envisager une distinction importante entre la révélation qui se trouve dans le texte du Coran et son interprétation. Primo, un risque de confusion pourrait subsister si on ne prend pas en compte une telle distinction entre le divin et non-divin. Secundo, on considéra que toutes les pratiques islamiques sont conformes avec le Coran. Sans doute, il y a un lien entre l'islam mentionné dans les textes du Coran et les islams interprétés mais il ne faut pas oublier que les commentateurs du Coran vivent dans une histoire, dans une société. Donc, ils sont historiques.



Pour faire suite de ces explications, je voudrais continuer mes paroles avec les facteurs sociaux de l'élaboration de droit musulman Hanafite.

Le hanafisme ou hanéfisme (arabe : حنفى) est la plus ancienne des quatre écoles sunnites (madhhab) de droit musulman et de jurisprudence (fiqh), fondée sur l'enseignement du théologien et législateur Abû Hanîfa Al-Nu'man Ibn Thabit (699-767), qui vécut à Koufa en Irak.

Le hanafisme est d'abord irakien et syrien, puis se développe vers l'Afghanistan, le sous-continent indien et l'Asie centrale. Il sera surtout l'école officielle de l'Empire Ottoman.

Transformation des valeurs en normes sociales

Les valeurs qui sont indépendantes de certaines conditions et de situations sont des standards qui déterminent l'action humaine. On peut les examiner dans deux groupes. Les premiers sont transcendants et les deuxièmes ont des valeurs instrumentales. La transformation des valeurs à normes sociales se détermine par des règles dans un temps

et dans un espace. En d'autre terme, au sein de la société, les normes deviennent des formes de valeurs transcendantales ou instrumentales. Ces valeurs, quand ils transforment en normes sociales, ils deviennent des règles de la société.

La « sunna » du Prophète est un exemple clair pour la transformation des valeurs transcendantales en normes sociales. Comme on le sait le prophète Muhammed a prêché et expliqué les valeurs transcendantales (la révélation) d'une part, et d'autre part il fut un exemple de transformation des valeurs aux normes dans la vie socioculturelle avec ses comportements, ses actes, ses paroles, ses approbations explicites ou implicites; ses qualités morales personnelles, ses désapprobations et ses délaissements de certains actes.

Même si le Coran eu une place considérable dans l'élaboration du droit et la jurisprudence musulmane, la sunna du Prophète n'ayant pu trouver une réponse aux problématiques de l'époque ou si les hadiths n'étaient pas conformes aux critères d'Abu Hanifa, en considérant l'intérêt public et la coutume (orf), Abu Hanifa se référait à l'« *istihsân* » (l'approbation) ou son opinion personnelle. Cette attitude montre bien de la socialité, de la méthodologie, des références socioculturelles des acteurs de fondateur de droit musulman Hanafite.

Après ces déterminations je souhaiterai rappeler et partager avec vous la dialectique indispensable entre la société et l'homme qui est importante pour la personnalité.

La dialectique indispensable entre la société, l'homme et la culture

L'homme ne peut pas être indépendant de la société dans laquelle il est né et sociabilisé. De ce fait, il y a une dialectique indispensable entre l'homme et la société. Cette dialectique se produit dans une interaction se réalisant entre la réalité sociale et la personne dans un moment donné avec les expériences vécus. De cette façon, l'homme devient un être formé par la société et la société devient le produit de l'homme. Dans ce cas, nous pouvons déduire que l'homme qui réalise des actions, des mesures concrètes

dans la vie sociale, est un acteur actif vis-à-vis de la société mais également une personne passif. L'interaction inévitable entre la société et l'homme montre bien que si on enlève la culture de la vie humaine et de la société, on peut s'apercevoir que la société et ses membres ne sauraient pas donner de sens à la vie. Ainsi cette culture, indispensable pour la vie humaine, devient un cadre référent basé sur le patrimoine culturel dépendant du milieu social et pour l'avenir.

Il serait impensable que ceux qui a formé le droit musulman de par la culture, de le milieu social et la pensée du devenir se ferait de façon indépendante. Parce que dans le cadre des conditions existantes, chaque société crée un type de personnalité, selon leurs exigences culturelles, selon leurs normes en bien et en mal, selon leurs coutumes et leurs institutions par les moyens de l'éducation.

Il serait difficile d'examiner ici toutes les conditions sociologiques des ulémas hanafites qui ont élaboré et ont formé le droit de musulman et la jurisprudence.

Cependant je voudrais étayer le cas d'Abou Hanifa, qui naquit et vécut à Koufa puis à Bagdat. À cette époque, Koufa était un foyer de science, riche en cercle d'enseignement de Fiqh (jurisprudence), Hadîth, de lectionnaires et de langues. Les mosquées étaient alors pleines d'Imâms entourés de disciples et étudiants assoiffés de science et d'étude. C'est là que l'Imâm Abû Hanîfa a passé la majeure partie de sa vie, d'abord pour apprendre, puis pour répandre la science.

(Malheureusement ces lieux actuellement sont remplis d'ambition haineuse)

Si nous considérons la ville de Koufa qui a joué un rôle important pour la socialisation d'Abou Hanîfa et lui donner une perspective, c'est la plus grande ville de l'époque de l'Iraq mais également une ville qui abrite plusieurs ethnies, religions et communautés. De l'autre côté c'est une ville qui est le berceau des anciennes civilisations, le centre des écoles syriaques, grecques et perses. Abou Hanîfa, qui a ouvert ses yeux dans cette ville, ne saurait être indépendant des conditions sociopolitique, économique et culturelle.

Selon les données historiques, Abou Hanîfa était un fils d'une famille commerçante riche. Élevé dans la religion musulmane, parlant [perse](#) et [arabe](#), le jeune Abou Hanîfa était destiné à suivre les traces de son père, commerçant à Koufa. C'est ainsi qu'avant ses vingt ans, il créa et fit prospérer un atelier de tissage de la soie. De l'autre côté, il s'est intéressé aux idées philosophiques et religieuses de son époque et à la théologie (ilm al-kelam), puis à la jurisprudence (fiqh) et aux hadiths. Il me semble que ses voyages à la Mecque et à Médine, lui ont permis de rencontrer des ulémas de différents pays, et les débats auxquels il a participé à Basra, ont contribué au développement de sa carrière scientifique et de sa personnalité.

Si on considère les données sociologiques de nos jours, les ulémas et penseurs et chercheurs) jouent un rôle important dans la construction de la connaissance. Si bien que, selon certains, la communauté de connaissance est essentielle pour la science.

Dans notre contexte, les ulémas qui ont préparé le fond du hanafite étaient un groupe d'ulémas yéménites. Ces ulémas étaient Alkame b. Kays, Asvad b. Yezid, Mesruk b. el-Ecda, Ibrahim en-Nehaî et Amil b. Şurah'il eş-Şabi. Le Yemen était un lieu où Muaz b. Cabal représentait le préfet du Prophète. Il fut un dialogue très intéressant entre le Prophète et Muaz b. Cabal.

Lorsque le Prophète l'a envoyé à Yemen, il lui a demandé comment et avec quoi il jugera « il répondit avec le Coran ». Puis le Prophète lui demande si la réponse recherchée n'était pas contenue dans le Coran, alors il répondit avec « la sunna du prophète ». Puis le Prophète poursuit le dialogue en lui demandant si la réponse qu'il recherche ne se trouverait pas dans la sunna. Il répondit alors avec « mon opinion ». Cette méthode de Muaz b. Cabal est importante pour Abu Hanifa. Car tous les ulémas de yéménite étaient influencés de cette méthode.

Il est certain que dans toute la construction de l'histoire et de la connaissance, la communauté scientifique a joué un rôle important mais à côté des ulémas, on ne peut pas négliger la détermination et la pression de la société, l'acceptation ou rejet de la connaissance produite par la société. Cette réalité montre que les ulémas ne sont pas

indépendants de la société où ils vivaient et de plus cela montre qu'il y a différents mécanismes de connaissance dans les différentes sociétés. Ainsi les sociétés peuvent montrer des changements selon leurs systèmes scientifiques.

Les éléments déterminants de ce changement, dans le contexte de notre sujet, sont les différenciations de problématiques des sociétés et de l'implication des ulémas avec les hadiths parvenus. Si on compare les ulémas de Médine et de Koufa, ceux de Médine vivaient une vie fondée sur l'imitation de Prophète et ses compagnons et envisageaient les événements dans ce contexte. Cette attitude montre également que dans telle société il y a un contrôle socio-psychologique entre les membres de la société. Naturellement, dans un tel environnement, le changement de la société sera très rare, donc il ne s'agit pas d'un nouveau mode de vie. Il n'y aura pas de nouvelles problématiques. Cette situation a empêché le développement de mouvement de l'opinion (ahl al-Rey) à Médine. Quant à Koufa dans laquelle il y avait plusieurs groupes philosophiques, des groupes religieux et des croyances d'une part, d'autre part il y avait des foires, des festivals auxquels plusieurs voyageurs y visitaient. Donc, la société de Koufa s'était ouverte vers l'extérieur et il y avait interaction et acculturation entre les gens. On peut déduire par-là que la société de Koufa avait été formée par les pensées mixtes dont ses problèmes socio-religieuses ont nécessité à référer à la raison, à l'opinion hormis du Coran et Hadits.

Les références sociales dans la Méthodologie du Hanafite

Les données historiques montrent que, pendant l'élaboration du Hanafite, il y a un lien très étroit entre le formateur et l'école de l'opinion.

La formation de l'école d'opinion se basait au centre où on y trouvait 1500 compagnons du Prophète dont Abdullah b. Massoud et Ali b. Abu Talip faisaient part. Ils avaient émigré à l'époque du Khalifa Omar suite de la conquête d'Iraq, et se basaient en même temps aux opinions de la nouvelle génération et leurs interprétations ([*ijtihad*](#)) faisaient face aux nouvelles problématiques. Cette situation montre qu'entre l'école d'Hadits et l'école d'opinion, hormis les différenciations d'enseignement, l'environnement

et les transmetteurs de hadiths, il y avait des différenciations de préférence sur les principes et les méthodologies.

Ce qui est important à partager ici, dans le contexte de notre sujet, est que parmi ces préférences hormis celle du Coran, d'Hadiths et la parole des compagnons, Abu hanifa a utilisé le Kiyas (raisonnement analogique), lorsque les sources fondamentales traditionnelles (Coran, sunnah, ijma' et opinions des sahaba et qiyas) ne permettaient pas d'élucider un cas, en se basant aux coutumes de la communauté (orf).

Il préférait «l'istihsan », l'opinion personnelle du juge, que l'on appelle aussi le « l'opinion personnelle du juge, ou encore le « jugement préférentiel ».

Dans cette préférence il considérait toujours l'intérêt public de son époque et cela nous montre que la méthode de jugement préférentiel d'Abu hanifa contient l'historicité, la socialité. Dans cette méthode la coutume de la société a un effet significatif.

Finalement, il semble que le théoricien du Hanafite, Abu Hanifa, eu une caractéristique forgée par son environnement, par des cultures étrangères et des changements sociaux.

Or, la vie à Médine, comme j'ai rappelé en haut, contenait une mode de vie fondée sur l'imitation de prophète et ses compagnons. Dans ce contexte, une forme de mode de vie apparut comme « la sunna de Médine et des compagnons ».

A l'extérieur de Médine, dans les recherches de réponse aux problèmes de la vie sociale, si le Coran et la sunna ne contenaient pas la réponse on se référait à « la raison formé » (al-akl al Mukevven) qui n'était pas contraire à l'esprit du Coran et des Hadiths.

Dans ce contexte, la formation de droit musulman Hanafite était axée sur la coutume d'Iraq en son début, puis à l'époque de ses successeurs il est possible de voir les traces de coutume de Maveraunnehr.

[Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous une excellente poursuite dans vos recherches.](#)

